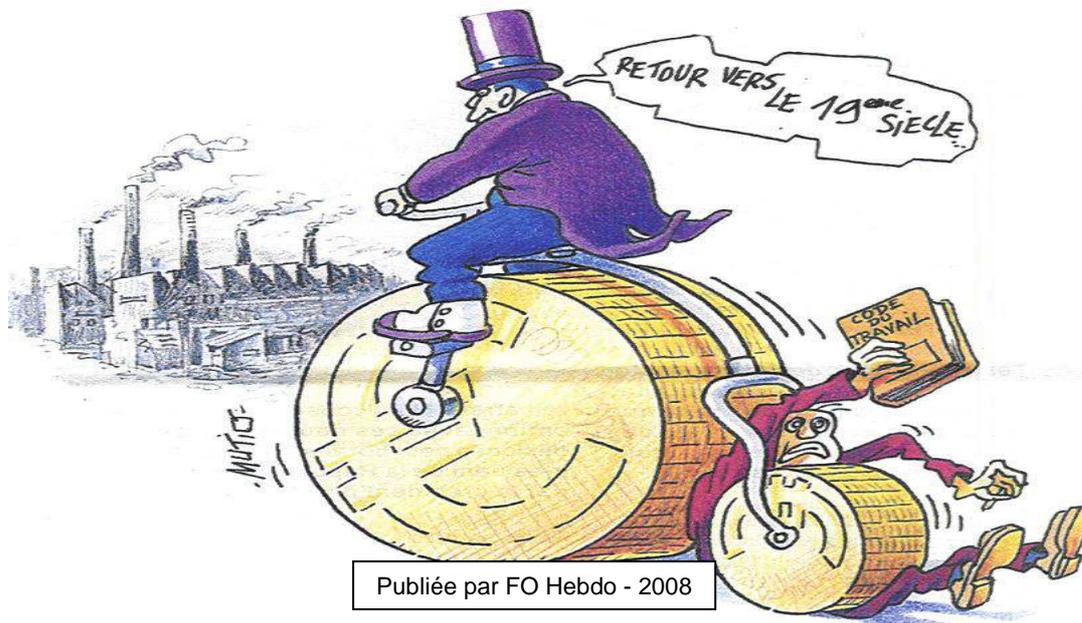


**16 NOVEMBRE 2017**

**GREVE INTERPROFESSIONNELLE ! MOBILISEZ VOUS CONTRE LA LOI**

**PENICAUD / MACRON !**



Une fois de plus ces ordonnances prises par ce nouveau gouvernement reposent sur l'idée que vos acquis sociaux et vos droits sont la cause du chômage de masse. Cela, afin que les salariés culpabilisent un maximum, pour faire passer la potion. Mais cela fait bien longtemps que plus personne, plus aucun économiste ne corrobore cette théorie usée jusqu'à la lie. Ces ordonnances viennent achever le travail bien entamé par les précédents gouvernements avec les conséquences, déjà connues et déjà à l'œuvre ; affaiblissement et fragilisations des salariés, alimenter du dumping social, faciliter le licenciement en le sécurisant pour les employeurs et détruisant le dernier rempart au dé tricotage du contrat social républicain : les syndicats. Alors que l'enjeu n'est pas de faciliter et de « barémiser » les licenciements, mais bien de retrouver le chemin de la croissance économique créatrice d'emplois pérennes, en arrêtant le massacre de notre industrie par quelques uns, qui par cupidité et intérêts personnels ont renoncé à la défense de l'intérêt général depuis belle lurette.

**POUR LE RESPECT DE NOS DROITS**  
**LE 16 NOVEMENRE 2017 MOBILSONS NOUS !**  
**CONTRE LA LOI PENICAUD / MACRON**

## *1° Phase*

### COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIERE PARIS, LES 28 & 29 SEPTEMBRE 2017

#### EXTRAIT DE LA RESOLUTION

Réuni les 28 et 29 septembre 2017 à Paris, le CCN rappelle son attachement à la Charte d'Amiens et s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23ème Congrès confédéral de février 2015 à Tours, actualisé par les résolutions des différents CCN.

#### **CONTRE LES ORDONNANCES, FO EST DETERMINEE A DEFENDRE LES DROITS DES SALARIES :**

FO poursuit son combat contre la loi « Travail » d'août 2016, y compris sur les aspects juridiques, constitutionnels, conventionnels et réglementaires. Le CCN revendique son abrogation.

Concernant les ordonnances sur le Code du travail, celles-ci s'inscrivent dans la même logique néolibérale que FO dénonce. Le CCN souligne l'importance du travail réalisé par la Confédération durant trois mois de concertation, en application du réformisme militant et qui a permis le maintien de certaines garanties et le blocage de plusieurs dispositions. Cependant les textes finaux comportent nombre de mesures inacceptables, dont le CCN revendique le retrait. En effet, celles-ci constituent une véritable régression sociale et certaines mettent en péril le syndicalisme confédéré.

C'est pourquoi FO a voté contre ces ordonnances dans toutes les consultations officielles.

Le CCN mandate le Bureau confédéral pour peser sur les décrets et examiner toutes les possibilités de recours juridiques sur ces ordonnances et sur les décrets d'application à venir, en particulier sur la fusion des IRP que le CCN condamne.

Compte tenu de la gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs et les droits sociaux (décrets de mise en œuvre des ordonnances, Assurance chômage, formation professionnelle, service public, retraites), le CCN considère qu'une mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances est nécessaire.

Il donne mandat à la CE, au Bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec les autres confédérations syndicales. Il demande à toutes ses organisations, à tous ses militants, à tous ses syndiqués de rester particulièrement vigilants, réactifs et mobilisés.

**Votée à la quasi-unanimité - 20 abstentions**

***POUR LE RESPECT DE NOS DROITS  
LE 16 NOVEMBRE 2017 MOBILISONS NOUS !  
CONTRE LA LOI PENICAUD / MACRON***

## *2° Phase*

# Intersyndicale du 9 octobre 2017

Une réunion des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, Solidaires, FSU, Unsa) et de jeunesse (UNEF, FIDL, UNL) s'est tenue hier soir.

FORCE OUVRIERE était représentée par Pascal PAVAGEAU et Didier PORTE.

Après un tour de table très compliqué permettant à chacun de donner l'analyse de son organisation sur la situation sociale, il est rapidement apparu des divergences majeures et profondes sur celle-ci.

FO a, bien entendu redonné la position et les revendications issues du CCN sur l'ensemble des sujets.

Il n'a pas été possible ni de bâtir un texte commun (plusieurs organisations s'y sont opposés) ni de préciser une date de mobilisation unitaire interprofessionnelle à ce stade.

Après avoir défendu le mandat du CCN, FO a poussé pour qu'une nouvelle réunion intersyndicale se tienne rapidement, immédiatement après les rencontres organisées par le Président de la République et le Premier ministre visant à préciser les contours des réformes à venir (assurance chômage, formation professionnelle, apprentissage).

Une prochaine réunion est ainsi programmée le 24 octobre 2017 à 18h. Pour FO, il y sera indispensable qu'une date de mobilisation interprofessionnelle avant la ratification des ordonnances soit arrêtée pour les organisations qui le décideront.

A noter qu'à l'issue de la réunion et sans l'évoquer durant celle-ci, la CGT, seule, a indiqué à la presse sa décision de mobiliser le 19 octobre contre les réformes du gouvernement.

Avec nos amitiés syndicalistes,

**Pascal PAVAGEAU**  
Secrétaire confédéral

**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire général

***POUR LE RESPECT DE NOS DROITS  
LE 16 NOVEMBRE 2017 MOBILSONS NOUS !  
CONTRE LA LOI PENICAUD / MACRON***

### *3° Phase*

CGT – FO – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL

Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens CGT – FO – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL **réunies le 24 octobre 2017**, un constat s'impose, celui d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

Qu'il s'agisse :

de nombreuses dispositions inacceptables des ordonnances, limitant des droits des salariés-es ;

des risques qui pèsent sur les droits des salariés-es et demandeurs d'emploi en matière d'assurance chômage ou de formation professionnelle ;

de mesures précarisant toujours un peu plus l'emploi et l'insertion des jeunes sur le marché du travail ;

de la remise en cause des droits à l'avenir des jeunes par l'instauration d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur ;

de la modération salariale et de l'augmentation de la CSG ;

des atteintes au service public et à la protection sociale ;

les organisations signataires s'adressent solennellement au gouvernement afin qu'il prenne en considération les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es.

Compte tenu de la gravité de la situation, elles décident de faire du 16 novembre 2017 une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne, par des grèves et manifestations.

Elles invitent les autres organisations syndicales et de jeunesse à s'y associer.

**Noter : Jeudi 16 Novembre**

**Sous les drapeaux de**

**FORCE OUVRIERE**

***POUR LE RESPECT DE NOS DROITS***

***MOBILISONS NOUS !***

***CONTRE LA LOI PENICAUD / MACRON***